

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix huit février à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace Jéliote, rue de la Poste à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : jeudi 11 février 2021,
Secrétaire de séance : Bernard MORA

Etaient Présents 59 titulaires, 4 suppléants, 6 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Laurent KELLER, Christine CABON, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANE, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean-Maurice CABANNES, Jean CONTOU CARRERE, Laurence DUPRIEZ, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Patrick MAILLET, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Philippe VIGNEAU suppléant de Jean-Claude COUSTET, Jean-Philippe FLORENCE suppléant de Fabienne TOUVARD, Bruno MILLOX suppléant de Sylvie BETAT, Lauriane TRESSERRE suppléante de Gérard LEPRETRE

Pouvoirs : Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Lydie ALTHAPÉ à Marc OXIBAR, Bernard AURISSET à Sandrine HIRSCHINGER, Philippe GARROTE à Marie-Lyse BISTUÉ, Stéphane LARTIGUE à Patrick MAILLET, Muriel BIOT à Michel CONTOU-CARRÈRE

Absents : Ophélie ESCOT, Jean-Michel IDOPE, Daniel LACRAMPE, Jean-Luc MARLE, Christophe GUERY

RAPPORT N° 210218-16-AID-

FONDS DE CONCOURS :
CONVENTION AVEC LES COMMUNES D'AGNOS, AYDIUS ET GEÛS D'OLORON

M. LACOUR expose :

1 – Commune d'Agnos

Dans sa séance du 13 octobre 2020, le Conseil Communautaire a retenu, au titre des fonds de concours 2020, le projet de la commune d'Agnos qui concernait la rénovation du logement de fonction de l'école.

Le plan de financement définitif s'établit comme suit :

MONTANT OPERATION HT	20 427.00 €
Fonds de concours	8 170.80 €
DETR	4 085.40 €
Part communale	8 170.80 €

Le montant du fonds de concours s'élève à 8 170.80 €.

2- Commune d'Aydius

Dans sa séance du 13 octobre 2020, le Conseil Communautaire a retenu, au titre des fonds de concours 2020, le projet de la commune d'Aydius qui concernait l'aménagement d'un sentier d'interprétation et d'observation des vautours.

Le plan de financement définitif s'établit comme suit :

MONTANT OPERATION HT	45 000.00 €
Fonds de concours	9 000.00 €
Conseil Régional	9 000.00 €
Conseil départemental	9 000.00 €
FNADT Massif	9 000.00 €
Part communale	9 000.00 €

Le montant du fonds de concours s'élève à 9 000.00 €.

4- Commune de Geüs d'Oloron

Dans sa séance du 13 octobre 2020, le Conseil Communautaire a retenu, au titre des fonds de concours 2020, le projet de la commune de Geüs d'Oloron qui concernait les travaux de défense incendie.

Le plan de financement définitif s'établit comme suit :

MONTANT OPERATION HT	57 149.00 €
Etat (DETR)	17 144.70 €
Fonds de concours	10 000.00 €
Part communale	30 004.30 €

Le montant du fonds de concours s'élève à 10 000.00 €.

Ces dossiers étant complets, les conventions peuvent être signées avec les communes.

Les crédits nécessaires sont disponibles au Budget.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOpte** le présent rapport et les états financiers définitifs des travaux réalisés par les communes bénéficiaires,
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions d'attribution des fonds de concours avec ces communes et à débloquer les fonds,
- **VOTE** les crédits nécessaires.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 18 février 2021
Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY